



Volontaire désigné d'office

Par **valdyne**, le **23/03/2017** à **11:54**

Bonjour à tous

Je fais encore une fois appel à vos services. Je suis actuellement employée d'une société qui est prestataire de service. Je m'explique : je bosse pour Support Pa qui gère les abonnements presse du Nouvel Obs, sachant que support pa appartient à l'obs. l'obs ainsi que support pa ont été racheté pas 3 actionnaires. les 3 mêmes actionnaires qui ont des parts dans le groupe Le monde qui lui gère également les abonnements de Télérama. Physiquement les locaux de support pa sont dans le même bâtiment que Télérama.

Aujourd'hui, on nous demande un volontaire pour aller travailler chez Télérama. Si personne ne se désigne la direction choisira un volontaire désigné d'office lundi.

Ma question est la suivante : peut refuser se détachement ? Quels sont nos recours ?

Je suis preneuse de toutes infos que vous pourrez me communiquer.

Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **23/03/2017** à **12:36**

Bonjour,

A priori, le détachement dans une autre entreprise doit être accepté par le salarié suivant l'[art. L8241-2 du Code du Travail...](#)

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **valdyne**, le **23/03/2017** à **12:53**

Merci beaucoup de votre réponse. Malheureusement nous n'avons aucun Représentant du Personnel.